



A TOUS NOS CLIENTS

Sierre, le 28 mai 2019/nv

CONCERNE : FRAIS DE STOCKAGE

Madame, Monsieur,

Suite aux retards de plus en plus nombreux constatés sur les divers chantiers, Depair SA n'est plus en mesure de stocker le matériel en attente au sein de l'entreprise.

Dorénavant, des frais de stockage seront facturés.

Si un retard est annoncé **3 semaines** avant la date de livraison convenue, **aucun frais** de stockage ne sera facturé. Passé ces 3 semaines, le monobloc sera fabriqué et stocké au frais du client.

Depair SA s'engage à stocker le matériel **gratuitement** jusqu'à 1 semaine après la date de livraison convenue.

A partir d'1 semaine de stockage, les frais facturés au client s'élèvent à **0.5 CHF par mètre carré au sol et par jour**.

Depair SA rappelle également que selon nos conditions générales de vente, l'intégralité du matériel sera facturé à la date de livraison prévue, que ce matériel soit livré ou non.

En cas d'intervention sur site par Depair SA, celle-ci sera facturée lorsque le travail a été réalisé.

Nous restons à votre entière disposition pour tous les renseignements complémentaires que vous pourriez désirer, et nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Certains de votre compréhension, nous restons à disposition pour toute information complémentaire.

DEPAIR SA